

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 16/06/2015

Réception par le Prefet : 16/06/2015

Publication : 19/06/2015



Conseil départemental  
**Haut-Rhin**

**Extrait des délibérations**  
de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2015-6-11-3

Séance du vendredi 12 juin 2015

**SOUTIEN A DEUX PROJETS TRANSFRONTALIERS - L'APRES MIDI  
RECREATIVE "L'ILE AUX ENFANTS" ET LA 3ÈME FÊTE CITOYENNE  
TRANSFRONTALIERE.**

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HABIG, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-3-1-4 du 2 avril 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil Départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2015-2-11-1 du 19 février 2015 relative au budget primitif 2015 des actions transfrontalières, européennes et internationales,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide de soutenir :

- la Communauté de Communes du Pays de Brisach à hauteur de 2 500 € pour l'organisation de l'après-midi récréative « L'Île aux Enfants » et du festival "Circadanse" les 27 et 28 juin 2015 sur l'Île du Rhin à Vogelgrun.
- le Cercle des Sports et Loisirs de Neuf-Brisach à hauteur de 800 € pour l'organisation de la 3ème fête citoyenne transfrontalière entre Breisach am Rhein et Neuf-Brisach.

Ces deux subventions seront imputées sur le programme F712, imputation-65-048-6562-2677-114 du budget départemental 2015.

LE PRESIDENT



---

Eric STRAUMANN

Adopté  
voix contre  
abstentions